

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works & Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax,(N.E.)
B3J 1T3
Halifax
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Real Property Contracting
1713 Bedford Row
P.O. Box 2247/C.P.2247
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
B3J 3C9
Halifax

Title - Sujet DREDGING - GLACE BAY	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0225-131975/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client E0225-13-1975	Date 2012-11-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWA-122-4937	
File No. - N° de dossier PWA-2-68081 (122)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-11-15	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chinye, Chukwudi	Buyer Id - Id de l'acheteur pwa122
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5476 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 004 a pour but de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Le paragraphe 1.4.2, à la page 2 de la section portant sur la protection de l'environnement et les procédures pour travaux maritimes indique que les matériaux doivent être contenus dans un bassin de confinement en roc et que l'écoulement d'eau doit traverser la structure de contrôle de la sédimentation avant que l'eau n'entre à nouveau dans le port. Cependant, la modification 002 indique que l'eau ne doit pas être décantée et que toute eau retirée du bassin de confinement doit être traitée. Il existe une grande différence entre le contrôle de la sédimentation et le traitement de l'eau. Serait-ce possible de confirmer la modification?

Réponse à la question 1 : On s'attend à ce que les matériaux dragués du secteur A soit asséchés au moyen de matériaux de contrôle de la sédimentation puis éliminés à une installation de confinement au site d'enfouissement. On doit laisser l'eau résiduelle s'évaporer sur place. Le reste des matériaux dragués des secteurs B, C et D doit être éliminé au site d'enfouissement désigné où se trouve un bassin de confinement et un écoulement d'eau conformes à un plan de gestion des sédiments qui sera fourni à l'entrepreneur retenu.

Question 2 : Si oui, il est nécessaire d'installer une station de traitement d'eau sur place. Serait-ce possible d'indiquer quelles sont exactement les normes applicables qui doivent être respectées?

Réponse à la question 2 : Aucun changement, tel qu'il est mentionné à la réponse de la question 1 ci-dessus.

Question 3 : S'il est nécessaire de traiter l'eau, il y a donc un changement important par rapport à la soumission initiale. Afin de répondre adéquatement à cette demande, il sera nécessaire d'allouer plus de temps aux soumissionnaires afin qu'ils soient en mesure de présenter une soumission appropriée qui répond aux nouvelles exigences. S'il est nécessaire de traiter l'eau dans le cadre des travaux, il faudrait repousser le délai d'une semaine afin d'accorder aux soumissionnaires le temps de bien répondre à la demande.

Réponse à la question 3 : La date de clôture de la demande de soumissions a été repoussée, comme il est indiqué à la modification 003.

Question 4 : Les résultats des travaux de sondage datent du 1^{er} mai 2012. Selon mes renseignements, un projet de dragage a été réalisé après cette date. Les quantités déterminées par les ingénieurs tiennent-elles compte des matériaux retirés à cet endroit à la suite du projet de dragage? A-t-on effectué un levé après dragage dans le cadre de ce projet, et, si oui, est-il accessible?

Réponse à la question 4 : La portée des travaux de dragage effectués après le 1^{er} mai 2012 a été minimale, et le levé effectué à cette date a donc été jugé suffisamment précis pour les soumissions. Les quantités de matériaux dragués dans le cadre du contrat seront fondées sur un levé préalable au dragage qui sera effectué avant la mobilisation. Ce levé sera fourni à l'entrepreneur retenu.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES